

NOUVEAU

A partir du 3 janvier 2022, plusieurs nouveautés concernant la pause méridienne aux écoles de la ville de Duclair seront mises en œuvre :

APPLICATION POUR SMARTPHONE BL ENFANCE :

L'application mobile du portail de réservation pour la restauration scolaire est désormais disponible sur les stores Google et Apple.

Il suffit de télécharger « BL Enfance DUCLAIR » sur votre Smartphone.



Cette interface vous permettra de réaliser vos réservations ou annulations pour la restauration scolaire ou le transport, de consulter vos factures ou les menus, d'envoyer des pièces justificatives, de préciser vos coordonnées, etc.

LE TARIF A 1 €

La ville de Duclair propose désormais 4 tranches tarifaires calculées selon le quotient familial dont 2 tranches avec un tarif à 1 € par repas : les tranches A (QF inférieur à 320,33 €) et B (QF inférieur à 436,80 €).

REGLEMENT INTERIEUR DE LA PAUSE MERIDIENNE ET MENUS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le règlement de la cantine s'intitule désormais « règlement intérieur de la pause méridienne » puisque les élèves inscrits sont sous la responsabilité des agents de la ville durant le temps de repas et de récréation.

Le règlement propose la possibilité aux familles de modifier les réservations de cantine en deçà du délai de 15 jours pour motif familial grave ou impérieux.

Il précise la possibilité d'établir une facturation pour chaque parent en cas de garde alternée de l'enfant.

Deux types de menu sont proposés au choix des familles: **le menu classique** et **le menu alternatif** (sans viande). Ce choix est fait au moment de l'inscription au service de restauration scolaire. Pour les familles désirant opter pour le menu alternatif dès le 3 janvier 2022, il est possible de contacter le service des affaires scolaires de la municipalité par mail ou téléphone : etacivil-cimetiere@duclair.fr / 02 35 05 91 52

Les menus sont consultables sur le site de la ville et l'application BL Enfance DUCLAIR.